

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

**Arrêté du 4 août 2026
portant nomination des représentants de l'administration à la commission
administrative paritaire du corps des secrétaires de chancellerie et des secrétaires des
systèmes d'information et de communication du ministère de l'Europe et des affaires
étrangères**

NOR : EAEA2621519A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents
diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives
paritaires ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 aux commissions administratives paritaires compétentes à
l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Arrête

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission
administrative paritaire du corps des secrétaires de chancellerie et des secrétaires des systèmes
d'information et de communication (CAP 3) à compter du 4 août 2026 :

Titulaires :

- M. Julien STEIMER
- M. Etienne LE HARIVEL de GONNEVILLE
- M. Loïc DEFAYE
- Mme Gaëlle LE PAPE

Suppléants :

- Mme Stéphanie ROUALLE de ROUVILLE
- M. Erik COLOMBEAU
- Mme Anne BOILLON
- Mme Ilde GORGUET

Article 2

L'arrêté antérieur désignant les représentants de l'administration au sein de la commission
administrative paritaire n°3 est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 4 août 2026

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
Le directeur des ressources humaines